

DISCOURS DE PIERRE-YVES MAILLARD

Le texte prononcé fait foi

Berne, le 31 mars 2023

Réforme du 2^o pilier : payer plus pour moins de rentes

Après l'échec de PV 2020, les partenaires sociaux ont été chargés par le Conseil fédéral d'élaborer une proposition pour régler les problèmes les plus pressants dans le 2^o pilier. C'était logique, dans la mesure où les partenaires sociaux portent la responsabilité du 2^o pilier. Le Conseil fédéral a repris le projet de réforme élaboré au terme d'intenses négociations et l'a transmis au Parlement. Ces deux dernières années, le Parlement a complètement remodelé le projet et supprimé des améliorations concrètes et abordables, notamment celles concernant les femmes. Pour arriver à quoi ? Nous devons payer plus pour toucher moins de rente ! Alors que la Confédération débloque en un rien de temps des centaines de milliards pour le sauvetage des banques, elle économise sur le dos de l'AVS et ne compense même pas le renchérissement des rentes AVS. Et maintenant, les rentes du 2^o pilier devraient également baisser ? L'Union syndicale suisse (USS) n'a pas d'autre choix que de lancer le référendum contre la réforme du 2^o pilier. La politique doit améliorer la vie des gens qui travaillent et des retraité-e-s ordinaires au lieu de la détériorer.

Le Parlement ne veut pas voir les vrais problèmes du 2^o pilier

L'évolution des dix dernières années dans le 2^o pilier est désastreuse pour les salarié-e-s. Les taux de conversion et les rentes baissent continuellement, alors que parallèlement, les cotisations salariales aux caisses de pension ont grimpé de plus de 10 %. Conséquence : les rentes baissent depuis plusieurs années. En 2021, la nouvelle rente médiane des hommes était inférieure de 230 francs par mois en termes réels à celle de 2015 (statistique des nouvelles rentes 2021), ce qui représente 8,5 % de rente en moins.

Avec sa réforme de la LPP, le Parlement aggrave le problème au lieu de le résoudre, avec une baisse des rentes pouvant aller jusqu'à 15 %, soit jusqu'à 270 francs en moins par mois. Les baisses de rentes sont les plus fortes pour les personnes qui ne font juste plus partie de la génération de transition. Dans cette catégorie d'âge, toutes les personnes dont le revenu est supérieur à environ 4500 francs par mois auront des rentes plus basses. Il s'agit grosso modo de la moitié des femmes et d'un quart des hommes. Mais même pour les jeunes de 25 ans ayant des revenus médians, qui ont encore devant eux tout le processus d'épargne dans la caisse de pension, la garantie des prestations n'est plus respectée, alors qu'elle était unanimement prônée par le Conseil fédéral et tous les partis au début de l'élaboration de la réforme. Cela signifie désormais la même chose pour toutes les générations : payer plus pour une rente moins élevée.

La réforme est dépassée : elle ferme les yeux sur les taux d'intérêts et l'inflation

Les taux d'intérêt ont enfin changé de cap l'année dernière. Les comités de placement des caisses de pension ont attendu ce moment pendant plus de dix ans. L'évolution aux États-Unis, souvent en avance sur le reste du monde, témoignent également de cette tendance haussière. Les taux d'intérêt

à court terme y sont déjà à 5 %. Le revirement des taux d'intérêt a des répercussions directes sur les caisses de pension. Si l'on tient compte des effets de la hausse des taux sur les futures promesses de prestations, les taux de couverture économiques augmentent rapidement, les caisses gagnent en marge de manœuvre. C'est pourquoi une augmentation des rentes et une adaptation au renchérissement sont nécessaires, au lieu de continuer à abaisser le taux de conversion.

Mais le problème que représente la baisse du taux de conversion est totalement ignoré, tout comme les défis posés par le renchérissement. Il faudrait pourtant élaborer des solutions de toute urgence : non seulement pour compenser la baisse des rentes, mais aussi pour faire face à la menace de perte de pouvoir d'achat due notamment à l'absence de compensation du renchérissement dans le 2^e pilier. En effet, si l'on considère les dépenses de consommation, une personne seule de plus de 65 ans risque de perdre 300 francs de pouvoir d'achat d'ici 2024.

Pourquoi cette réforme n'est pas dans l'intérêt des femmes

Les femmes devront patienter encore des décennies et continuer de toucher de faibles rentes. Pourtant avant la votation sur AVS 21, beaucoup de politicien-ne-s avaient promis que les problèmes des femmes dans le 2^e pilier seraient résolus si elles acceptaient en contrepartie de travailler plus longtemps. Mais on voit bien maintenant que la proposition du Parlement ne va pas du tout dans ce sens pour les femmes. Pire encore : pour nombre d'entre elles, cette réforme du 2^e pilier fera même baisser leurs rentes, alors que les prélèvements sur leurs salaires vont augmenter. Ces décisions sont particulièrement cruelles pour les femmes d'âge moyen et aux revenus médians. Car leur déficit de revenus est toujours très important. Ainsi, la moitié des femmes gagnent moins de 4500 francs par mois et les emplois à temps partiel sont très répandus. Le taux d'occupation moyen des femmes entre 50 et 64 ans est d'environ 70 %.

C'est justement dans ces catégories de revenus que les augmentations de coûts entraînées par la réforme de la LPP sont particulièrement élevées. Et ce, bien que près d'un quart de million de femmes sont aujourd'hui déjà en situation de sous-emploi. Notamment les femmes de plus de 40 ans, qui ont déjà derrière elles le plus gros de la phase familiale. Globalement, le taux de « manque de travail » des femmes (11,2 %) est presque deux fois plus élevé que celui des hommes (6,5 %). Après le relèvement de l'âge de la retraite, la baisse du taux de conversion minimum et l'augmentation des cotisations salariales les touchent donc de plein fouet.

Une réforme concoctée pour le secteur financier, pas pour les salarié-e-s assurés

En fin de compte, la réforme du 2^e pilier ne touchera pas aux bénéfices exorbitants ni à l'explosion des coûts dans le 2^e pilier. Au contraire : l'industrie financière percevra 40 milliards supplémentaires dans le 2^e pilier au cours des 15 prochaines années où les assuré-e-s se verront à nouveau facturer des frais et des commissions élevés. Seuls les gestionnaires de caisses de pensions, les courtiers et les assurances y trouvent leur compte. Ils pourront continuer à faire des profits. Aujourd'hui, ils prélèvent chaque année 7 milliards de francs sur nos économies. L'industrie de la finance est donc la seule gagnante de cette réforme. Les assuré-e-s devront payer plus mais recevront moins de rentes.

Pour toutes ces raisons, l'USS dit un NON clair et net à cette réforme de la LPP.